



rapport d'activité

2016



un syndicat  
au service  
des territoires



# Sommaire

**3**

Le mot du Président



**6**

Le Syndicat

**4**

Les temps forts



**16**

L'électricité



**24**

Les missions

**33**

Lois & règlements

**34**

Actes administratifs

**35**

Glossaire

# Le mot du Président



Les échanges du Congrès FNCCR 2016 à Tours ont pour l'essentiel porté sur l'intelligence territoriale, c'est cette thématique que nous essayons tous de mettre en œuvre sur nos territoires. Car, comme l'avaient alors rappelé les intervenants, cette « intelligence territoriale » n'est pas un simple enjeu technique. En visant le devenir et l'efficacité des services publics, elle pose des questions d'ordre politique liées à l'optimisation des ressources et aux nouvelles technologies émergentes.

Cette intelligence territoriale se situe totalement dans la transition énergétique et numérique que nous vivons : groupements d'achat électricité et gaz, commission consultative paritaire, optimisation des smart grids, développement de la mobilité verte... Tant et plus de projets que porte en particulier Morbihan énergies à l'échelle départementale, régionale voire nationale.

Il en a été ainsi lorsqu'en décembre 2016, en tant que membre fondateur, nous avons conclu l'appel à projet pour le déploiement des réseaux électriques intelligents (Smile).

Je suis persuadé qu'au-delà de nos missions historiques, c'est bien là notre rôle de service public que d'investir des domaines encore précurseurs comme ceux de la mobilité durable ou des data...

Je tiens dans ces quelques mots à remercier l'ensemble des élus du département pour la réelle confiance qu'ils nous témoignent au quotidien. Nous sommes là pour répondre à vos attentes.

Et croyez-le : ce challenge est enthousiasmant !

Jo Brohan

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Jo Brohan', written over a light blue background.

# Les temps forts



un syndicat  
au service  
des territoires

## janvier



Morbihan énergies, fort de ses 50 années d'existence, se tourne résolument vers les défis des années à venir tout en confortant ses missions historiques. Lors de la **première réunion de l'année du Comité Syndical**, les élus ont fixé ensemble les objectifs et enjeux à venir.

## avril



Depuis 2014, un **groupement d'achat d'énergie** a été mis en place pour répondre à la fin des tarifs réglementés en gaz et électricité. L'ensemble des acteurs du groupement ont pu se réunir afin de préparer le futur marché.

## mai



Afin de statuer sur les **marchés travaux du Syndicat**, une commission d'appel d'offres s'est réunie. Elle a permis de fixer les marchés pour les quatre prochaines années.

## juillet



Réunion des groupes de travail de la **Commission consultative**. Prévue par la loi TECV, cette commission vise à être un lieu de discussions et d'échanges privilégiés entre Morbihan énergies et les EPCI à fiscalité propre situés sur son territoire afin de coordonner les actions dans le domaine de l'énergie.

## novembre



Lancement de la **plateforme opendata56.fr**. Cette plateforme informatique permet aux collectivités morbihannaises d'ouvrir gratuitement leur site open data et ainsi de répondre aux obligations réglementaires qui leur incombent.

## février



**Réunion de la Commission consultative des services publics locaux.** La CCSPL est un lieu privilégié de dialogue et d'échanges d'informations avec les représentants des consommateurs domestiques et professionnels.

## mars



**Réunion d'information sur le compteur Linky** afin de répondre aux interrogations tant juridiques que techniques ou économiques.

## juin



**Décès de Robert Keraron, Ingénieur Télécommunications.** Au-delà de la perte du collègue compétent et passionné, nous avons perdu un ami.

## juin



Rencontre des différents Syndicats d'énergies au **36<sup>ème</sup> Congrès de la FNCCR** consacré aux «intelligences territoriales». Organisée à Tours, la manifestation a permis à Morbihan énergies d'animer certaines conférences et de tenir avec les 3 autres départements bretons un stand présentant les actions du PEBreizh.

## novembre



Au **mondial de l'automobile**, Jo Brohan a signé un accord d'itinérance avec le constructeur automobile Renault. Les possesseurs du badge ZE Pass peuvent accéder à nos bornes.

## décembre



Avec 171 services de recharge installés fin 2016, Morbihan énergies a reçu le **Trophée des territoires électromobiles**. Le Syndicat s'est ainsi vu récompensé pour son « déploiement exemplaire de bornes de recharge » par l'association Avere France.

# Le Syndicat



253  
communes  
membres

75 M€  
de crédits inscrits  
au budget travaux

56 M€  
investis sur les  
différents réseaux

54  
élus membres du  
Comité syndical

36  
agents  
à votre service

## » Un Syndicat, acteur du développement départemental

Créé par arrêté préfectoral en 1965 par la volonté des élus communaux, le Syndicat départemental d'électricité du Morbihan, aujourd'hui Morbihan énergies (SDEM : Syndicat départemental d'énergies du Morbihan), est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Il fédère l'ensemble des 253 communes du Morbihan, dont 4 regroupées en 1 communauté de communes, pour une population de plus de 741 051 habitants. En leur nom et dans le domaine de l'électricité, Morbihan énergies est chargé de contrôler, dévelop-

per et renforcer le réseau de distribution.

Régi par l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, son fonctionnement est identique à celui d'une collectivité territoriale : Budget - M14 - Personnel - Délibérations - Arrêtés - Code des marchés publics.

Ses statuts de 2008 (modifiés par arrêté préfectoral le 2 mai 2014) et son règlement intérieur fixent les modalités de fonctionnement particulières.



Outre l'électricité, Morbihan énergies exerce des missions de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et conseil dans les domaines de compétences suivants :

### Électricité

- » Organisation et contrôle de la distribution
- » Création, renforcement, sécurisation des réseaux
- » Opérations d'effacement et aménagements communaux

### Éclairage

- » Extensions et rénovations
- » Mise en lumière du patrimoine
- » Diagnostic du parc
- » Gestion de la maintenance

### Énergies

- » Maîtrise et conseils
- » Regroupements CEE
- » Achats groupés
- » Gaz (DSP, travaux)

### Bornes

- » Déploiement infrastructures de recharge pour véhicules électriques et gaz

### Fibre

- » Autorité organisatrice et notamment construction d'infrastructures passives

### SIG

- » Gestion et visualisation en ligne de l'information géographique



électricité



éclairage



énergies



bornes



fibre



SIG

## » Des élus, représentants des Morbihannais

Le Comité de Morbihan énergies est constitué de 54 membres désignés parmi les représentants des communes et communautés de communes membres du Syndicat, selon une répartition démographique et géographique établie par les statuts.

Élu parmi les délégués du Comité syndical, le Bureau est notamment composé du Président et des Vice-Présidents. Il a notamment délégation pour définir

les orientations du Syndicat. Il conçoit et propose au Comité les actions nouvelles à mettre en place. Il prépare ainsi les réunions du Comité, et donne son avis sur le fonctionnement du Syndicat en ce qui concerne le contrat de concession, les finances et l'organisation générale des services.

Il met en œuvre les décisions du Comité.



**Jo Brohan**  
Président



**Henri Le Dorze**  
Vice-Président



**André Le Corre**  
Vice-Président



**Jean Le Gourrierec**  
Vice-Président



**Aimé Kergueris**  
Vice-Président



**Bernard Giard**  
Vice-Président



**Gérard Thépaut**  
Vice-Président



**Laurent Tonnerre**  
Vice-Président



**Michel Bauchet**



**Yves Commandoux**



**Bruno Goasmat**



**Marie-Claude Beyris**



**Henri Ribouchon**



**Guénael Robin**



**Louis Médica**

Le fonctionnement de Morbihan énergies est assuré par plusieurs commissions :

- » 23 commissions locales et une commission consultative des services publics locaux (CCSPL).
- » Les commissions énergies, technologies de l'information et de la communication (TIC). Elles ont pour mission à la fois de répondre de façon opérationnelle aux questions nouvelles et d'anticiper stratégiquement les orientations thématiques à proposer au Bureau puis au Comité.





## » Une action à l'échelle régionale

Le 7 avril 2011, Morbihan énergies avec les trois autres Syndicats bretons (Finistère, Côtes d'Armor et Ille-et-Vilaine) a constitué le Pôle Énergie Bretagne, **PEBreizh**.

Ce Pôle s'inscrit dans une démarche collective, de mutualisation et de coordination entre les 4 SDE bretons. Au-delà du domaine de l'électricité, il permet aussi aux Syndicats départementaux d'avoir une identité qui doit leur permettre de jouer un rôle clé dans le développement du Pacte Électrique Breton, piloté par la Région et l'État, mais aussi dans la maîtrise de la demande du très haut débit numérique.

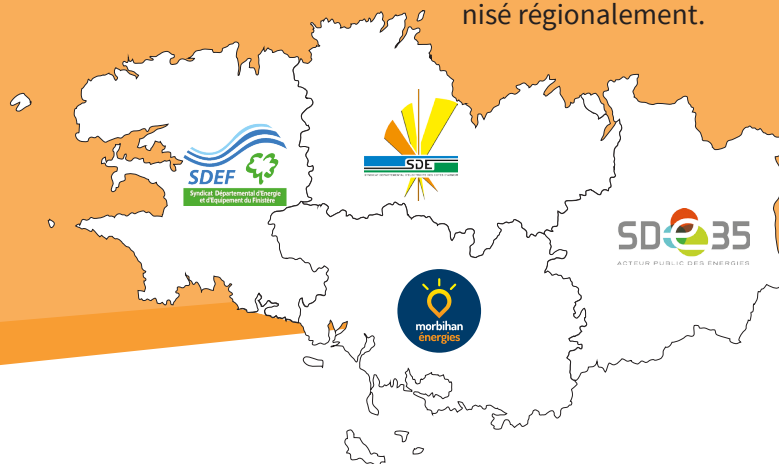
La Bretagne est la seconde région en France, après le Centre, à se fédérer ainsi sur les domaines de l'énergie. Nos réseaux ne s'arrêtent pas aux frontières départementales, nos actions et nos mutualisations non plus.



**PEBreizh**  
PÔLE ÉNERGIE  
BRETAGNE

Participant notamment aux extensions, renforcements et effacements des réseaux électriques, les quatre Syndicats départementaux bretons sont propriétaires au niveau régional de plus de 100 000 km de lignes électriques et 57 000 postes de transformation. Ils regroupent 1262 communes adhérentes et contrôlent la distribution de l'électricité pour plus de 2 935 000 usagers. Ils se doivent d'initier toutes les réflexions et tous les projets nécessaires liés au service public de distribution, production, maîtrise et renouvellement des énergies sur leurs territoires.

À l'échelle régionale, le Pôle Énergie Bretagne permet d'engager une démarche concertée afin de mieux assurer les missions de contrôle du concessionnaire Enedis et d'optimiser la maîtrise de l'énergie. Il est à noter qu'Enedis concessionnaire pour les quatre départements bretons est lui-même organisé régionalement.



Le PEBreizh a participé au Congrès de la FNCCR le quel réunissait l'ensemble des autorités organisatrices de distribution d'énergie.



## » Des agents, à votre écoute

Au 31 décembre 2016, Morbihan énergies comptait 36 agents dans ses services.

Deux nouveaux recrutements ont eu lieu en 2016 :

- » 11 janvier : Céline Hamon
- » 3 octobre : Mickaël Le Grusse

Morbihan énergies a également accueilli 3 stagiaires de mars à août 2016.

Tout au long de l'année, les agents bénéficient de journées de formation assurées par la FNCCR, le CNFPT et d'autres organismes extérieurs. Ce perfectionnement des agents est nécessaire pour rendre un service toujours plus adapté aux communes, en leur permettant de suivre les évolutions techniques et réglementaires du domaine.

En 2016, 77 jours de formation ont été comptabilisés. Quelques exemples de formations suivies :

- » Financements européens pour la transition énergétique
- » Les projets de transition énergétique subventionnés par les aides intra communautaires
- » La mise en accessibilité des infrastructures de voiries et de transport
- » La délégation de service public
- » Instruction des actes du droit au sol

À noter que le Syndicat s'est engagé dans un plan de formation aux gestes qui sauvent. Ses agents ont suivi la formation prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1).



### Écrire à un agent

Tous les courriers peuvent être adressés selon la règle **prenom.nom@sdem.fr** (sans espaces et sans accents).

Exemple : *herve.leberrigo@sdem.fr*

## Direction générale

Marc Aubry	Directeur général
Sandie Pensec	Assistante de direction
Céline Hamon	Secrétariat pôle direction
Colette Guillé	Ressources humaines
Angéline Le Ray	Juridique - Marchés publics
Noël Fraboulet / Paul Lainé	Contrôle de concession (alternance au 31 juillet)
Christophe Laly	Planification et énergie
Agnès Ogé	Informatique
David Bigoin	Informatique
Yoann Lepeltier	Informatique
Alexandre Perot	SIG
Arnaud Le Guelvouit	Communication
Patricia Bergès	Accueil

## Pôle technique

Didier Arz	Responsable / DGA
Joëlle Lizard	Secrétariat technique
Robert Keraron	TIC (jusqu'au 6 juin)
Thomas Le Neillon	Électricité
Édouard Céreuil	Énergies
Gaëla Lamer	Énergies
Florent Le Leuch	Éclairage public
Pierrick David	Éclairage public
Claire Hérisset-Lefort	Éclairage public
Paul Lainé / Mickaël Le Grusse	Éclairage public (alternance au 31 juillet)
Paul Gilbert	Service travaux
Philippe Cogard	Responsable de secteur
Mickaël Le Mouëllic	Chargé de secteur
Daniel Guillotin	Responsable de secteur
Gildas Marie	Chargé de secteur
Hervé Le Berrigo	Responsable de secteur
Mickaël Le Bellego	Chargé de secteur
Eric Nédélec	Secteur technique
Bruno Fraissange	Secteur technique

## Pôle administratif

Isabelle Dagorne-Ory	Responsable
Laetitia Le Bagousse	Comptabilité
Géraldine Grignon	Coordination
Nolwenn Guillo	Gestion de secteur est
Marie-Laure Letertre	Gestion de secteur centre
Déborah Pawlowski	Gestion de secteur ouest

### Accélérer la mise en œuvre de la transition énergétique sur nos territoires

« Les dispositions législatives successives de lutte contre le réchauffement climatique imposent l'élaboration d'une stratégie climat-énergie à l'échelle des groupements de communes. Interface entre les collectivités locales et le Conseil régional, chef de file en matière d'efficacité énergétique, le Syndicat s'implique aux côtés des communes et de leur groupement pour les aider à définir un plan d'actions opérationnelles. Il s'attache à proposer et à accompagner la mise en œuvre de projets concrets tant dans le domaine des énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation...), de la mobilité alternative aux produits pétroliers (bornes électriques, GNV, hydrogène...) ou de la réduction des consommations d'énergie. Dans cette optique, Morbihan énergies a créé une société d'économie mixte (SEM) avec des acteurs privés. Baptisée 56 énergies, la SEM a vocation à porter les projets énergétiques avec les acteurs du territoire. »

**Christophe Laly**

Chargé de mission planification & énergie



### Une conduite de travaux sur l'ensemble du département

« Responsable du service travaux, mon équipe est entièrement dédiée au suivi des opérations conduites par le Syndicat sur l'ensemble du territoire morbihannais. À la demande des communes, les travaux que nous réalisons sont effectués sur de nombreux secteurs : réseaux électriques (extensions, renforcements et sécurisation, effacements, construction en aérien comme en souterrain), éclairage public (diagnostics, maintenance), télécommunications (réseau de fibre optique), infrastructures de recharge pour véhicule électrique, énergies (panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux), caméras de surveillance... Tous les travaux conduits sur l'ensemble des 253 communes du Morbihan, réparties en 7 lots, sont réalisés par 14 entreprises locales. La mission de notre service travaux est avant tout d'être à l'écoute des mairies. Nous mettons tout en œuvre pour assurer techniquement et financièrement le suivi des affaires, en gardant le sens du service public. »

**Paul GILBERT**

Responsable service Travaux



### Être en relation permanente avec les communes

« Notre Syndicat d'énergies est sollicité par les communes du département dans le cadre des demandes d'autorisation d'urbanisme. En effet, les modifications législatives successives ont désigné la commune comme principal contributeur du financement des extensions de réseau (hors terrain d'assiette de l'opération). Nous avons pour mission l'étude de ces dossiers afin d'apporter une réponse appropriée quant à l'évaluation du coût de ces extensions. Mon rôle au sein du Syndicat est d'apporter une réponse dans un minimum de temps aux services instructeurs (communes, communautés de communes et communautés d'agglomération). Ceux-ci peuvent d'ailleurs nous interroger de manière informelle avant tout dépôt de dossier. J'ai également en charge le suivi des opérations d'effacement de télécommunications. Pour cela, nous sommes en relation au quotidien avec les collectivités afin de leur apporter des réponses sur les travaux d'effacement de réseau qui ont lieu sur leur territoire. »

**Joëlle Luzard**

Secrétaire du pôle métiers



## » Des finances saines pour mieux engager la transition énergétique

L'exercice comptable 2016 du Syndicat s'établit, tous budgets confondus, au 31 décembre à 72 693 348.04 € (soit une baisse de 20 % par rapport à l'an dernier) pour 61 858 542.12 € de dépenses enregistrées hors restes à réaliser (stable par rapport à 2015). La baisse des recettes enregistrées cette année suit la baisse des dépenses constatées en 2015.

Afin de faciliter la lisibilité des opérations réellement effectuées au cours de l'exercice, il convient de retraiter ces données en y écartant plusieurs types d'écritures qui majorent artificiellement les totaux constatés, comme les écritures d'ordre (5.6 M€), les écritures de reversement de la taxe d'électricité (6.2M€), les transferts d'écritures entre budgets (203 k€) et d'y intégrer les restes à réaliser financés ( 13,8 M€ nets).

Ainsi, **les dépenses réelles de l'exercice s'élèvent à 64 421 915 €**, en légère progression de 4 % par rapport à l'an passé.

La part « **travaux de réseaux** » représente à elle seule près de 90 % de nos factures, avec l'électricité, ( 67% de l'activité avec 43 M€), l'éclairage public (qui progresse de 1.5 M€ pour atteindre 11.5 M€ en raison du cycle d'investissement communal), l'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications (2.5 M€).

Les dépenses d'**électromobilité** décidées au cours de

l'année 2015 se sont concrétisées en grande partie sur l'exercice 2016 atteignant près de 1.3 M€.

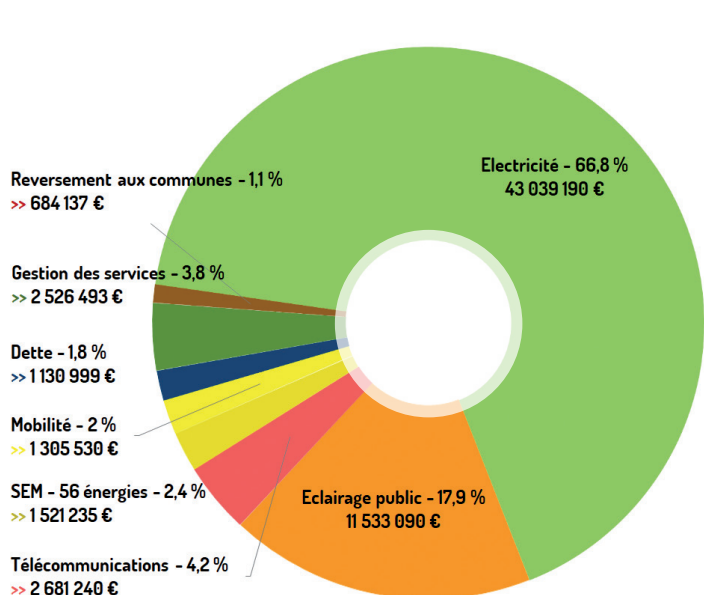
Les décisions prises en matière de **transition énergétique** commencent à se traduire financièrement dans les comptes. Pour la première année, près d'1.5 M€ (soit 2 % des dépenses réelles) a été mobilisé pour le lancement du photovoltaïque sur les toitures des bâtiments publics, le lancement de la station GNV ainsi que la prise de capital dans la SEM 56 Energies.

Les charges de gestion courante (2.5 M€ - 4 %) comprennent les charges d'exploitation des services et activités du Syndicat ainsi que les charges exceptionnelles (comme les annulations de titres). La charge financière (dette) du Syndicat représente moins de 2 % des dépenses réelles du Syndicat. Pour réaliser ce programme, 16.8 M€ d'autofinancement ont dû être mobilisés, soit plus du quart des dépenses réalisées (26 %).

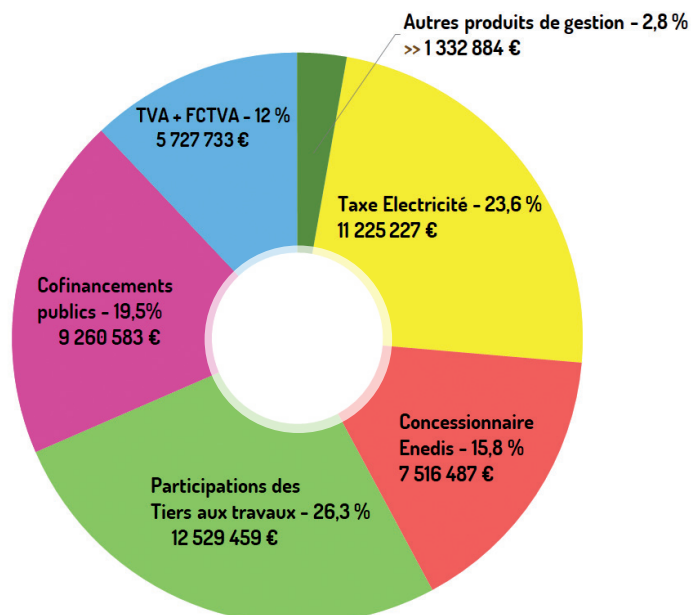
**Les recettes externes réellement perçues au cours de l'exercice s'élèvent à hauteur de 47 592 372 €.** Elles se répartissent en 5 grandes catégories :

**La TCCFE** (11.2 M€ - 24 %) la taxe communale sur la consommation finale d'électricité. Malgré l'augmentation du coefficient de 8,12 à 8,5 imposée par les textes, le produit global de la TCFE est en baisse d'environ 20 %. Elle résulte du fait de la décision du conseil dé-

### » Dépenses réelles avec RAR : 64 421 915 €



### » Sources extérieures de financement : 47 592 372 €



## » Résultats financiers 2016

partemental du Morbihan de ne plus reverser une partie de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité perçue que le Syndicat affectait au financement des travaux de réseaux.

**Les subventions publiques** (9.2 M€ - 19 %) : Issues de l'État (CAS-FACÉ, Ademe), de la Région, elles sont conformes au niveau habituellement encaissé.

Les **participations des pétitionnaires** publics et privés aux travaux (12.5 M€ - 26 %) : Ce montant est en baisse par rapport à 2015. Il résulte de la modification de la répartition de la maîtrise d'ouvrage.

Les flux financiers versés par **Enedis** concessionnaire (7.5 M€ - 16 %) regroupent la redevance de concession compensée (5.8 M€) et la PCT (1.7 M€).

En outre, le produit de la **TVA** (5.7 M€) compte pour près de 12 % dans le financement des travaux et les produits de gestion courante (1.3 M€ - 3 %) retracent essentiellement la gestion de la dette récupérée des anciens SIE pour le compte des communes et le remboursement par les copropriétaires.

### » **Marchés travaux 2016-2020**

Les marchés travaux ont été reconduits pour la période 2016-2020. Ils s'inscrivent dans la continuité des marchés précédents. Les prix obtenus sont jugés satisfaisants car globalement comparables avec les prix pratiqués dans les Syndicats voisins.

Le montant prévisionnel des travaux par an à réaliser sur le département sera compris en 11 760 k€ TTC et 70 560 k€ TTC. Pour mémoire sur les marchés 2012-2016, ce sont 176 217 k€ TTC qui ont été investis, soit 44 055 k€ TTC en moyenne par an.

En parallèle, pour faciliter les échanges avec les entreprises, l'extranet mis à leur disposition a fait l'objet d'une évolution leur permettant un suivi optimal de la chaîne de facturation ainsi que le suivi des conventions et données cartographiques.

Conformément à l'article L1612-12, l'arrêté des comptes, constitué par le vote des comptes administratifs et l'approbation des comptes de gestion transmis par le payeur départemental, a été prononcé lors de la séance du Comité du **27 Juin 2017**. Successivement, ont été présentés les résultats du budget principal et du budget annexe Électromobilité.

Le compte administratif du budget principal fait apparaître un excédent de clôture de 34 948 563.70 €. Compte tenu des engagements pris et non réalisés (14 682 250 € de dépenses et 900 000 € de recettes), il affiche un résultat de 21 166 313.70 €. Le budget annexe Électromobilité, créé par délibération du 24/09/2015, fait apparaître un déficit de clôture de 1 191 659.59 €, dont une partie liée au fonctionnement est couverte par le budget général.

L'excédent 2016 s'explique en partie par la grande difficulté à réaliser l'ensemble des programmes travaux prévus au budget (le taux de réalisation passe de 55 % hors RAR à 74 % lorsque les engagements sont comptabilisés) et par l'excédent reporté.

Ainsi, le Comité a décidé d'affecter les excédents prioritairement à la couverture des restes à réaliser du budget principal et du déficit du budget annexe Électromobilité ainsi qu'à la réduction de l'emprunt prévu au budget primitif 2017. Le solde sera destiné au développement des nouvelles compétences en lien avec la transition énergétique et notamment à soutenir les projets de production énergie verte et d'autoconsommation. Il sera aussi consacré au renforcement de programme d'effacement des réseaux, de développement d'un programme d'aide à la réduction de la consommation d'énergie en éclairage public, et au provisionnement de sommes pour risques financiers dans le cadre d'une fin de contrat de concession.

	Budget principal	Budget IRVE	Cumul
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Recettes	26 277 232 €	123 063 €	26 400 295 €
Dépenses	-10 557 760 €	-153 923 €	-10 711 683 €
Sous Total	<b>15 719 472 €</b>	<b>-30 859 €</b>	<b>15 688 612 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Recettes	45 845 229 €	447 824 €	46 293 053 €
Dépenses	-49 905 442 €	-1 241 417 €	-51 146 859 €
Restes à Réaliser (net)	-13 782 250 €	0 €	-13 782 250 €
Sous Total	<b>-17 842 463 €</b>	<b>-793 594 €</b>	<b>-18 636 056 €</b>
<b>RÉSULTAT 2016</b>	<b>-2 122 991 €</b>	<b>-824 453 €</b>	<b>-2 947 444 €</b>
Excédent global reporté	23 289 305 €	-367 206 €	22 922 098 €
<b>RÉSULTAT DE CLÔTURE</b>	<b>21 166 314 €</b>	<b>-1 191 660 €</b>	<b>19 974 654 €</b>

## » Des outils, au plus proche des territoires

### » [Opendata56.fr](http://Opendata56.fr)

L'open data représente à la fois une philosophie d'accès à l'information et une pratique de publication de données permettant de les rendre librement accessibles et exploitables. Cela s'inscrit dans une tendance qui considère l'information publique comme un bien commun. Pour ses partisans, le mouvement d'ouverture des données permet de rendre transparente la vie publique et de faciliter le développement de l'économie numérique. Des enjeux que vont devoir relever les collectivités locales.

Dans le domaine, les collectivités ont des obligations légales. Entre autres, la loi Notre dispose depuis le 7 août 2015 que « **Les collectivités territoriales / les communes de plus de 3 500 habitants ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre auxquels elles appartiennent rendent accessibles en ligne les informations publiques (...)**, lorsque ces informations se rapportent à leur territoire et sont disponibles sous forme électronique. Ces informations publiques sont offertes à la réutilisation. »

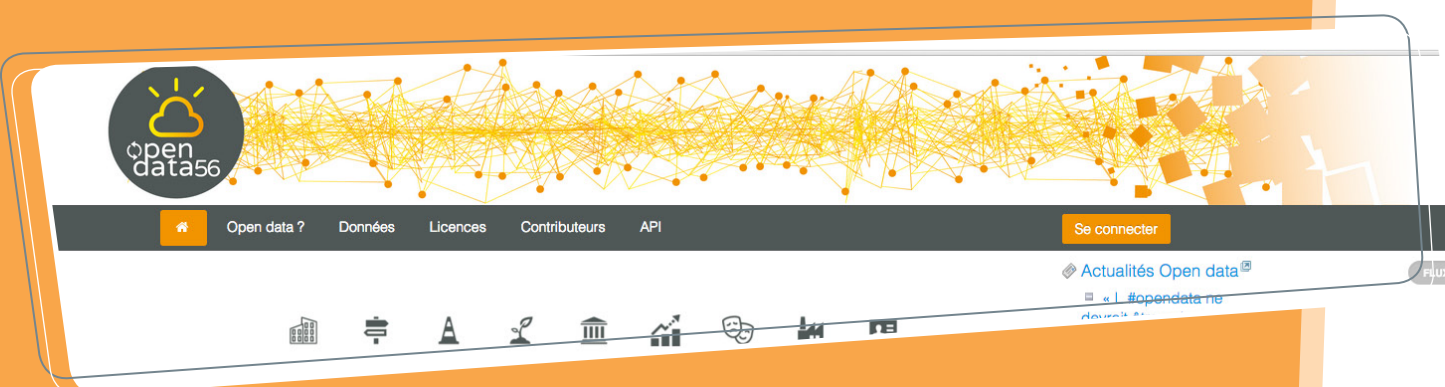
Ces dispositions se retrouvent renforcées par la loi numérique. Débattue par le Parlement depuis janvier 2016, **la mise à disposition des données publiques y a été fixée comme étant la règle par défaut** : les administrations devront se plier à cette nouvelle obligation de transparence.

C'est dans ce contexte que les élus du groupe de travail «data» de la Commission consultative ont décidé de faciliter à l'échelle du département la mise en œuvre de l'open data. Morbihan énergies s'est doté d'une plateforme informatique permettant aux collectivités morbihannaises d'ouvrir gratuitement leur site open data et ainsi de répondre aux obligations réglementaires qui leur incombent.

À l'occasion du sommet du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert (PGO) qui a eu lieu du 7 au 9 décembre 2016, une expérimentation a été lancée par le gouvernement pour accompagner les petites et moyennes communes à l'ouverture des données publiques. Nommée «OpenDataLocale», l'expérimentation se déroulera entre janvier et décembre 2017, avec le soutien financier de l'État. Elle permettra de tester différents modèles d'accompagnement, grâce à la variété des organismes publics impliqués (conseil régional, intercommunalité, préfecture de région, Syndicat mixte numérique, conseil départemental, etc.).

9 territoires ont été retenus pour cette expérimentation. En Bretagne, c'est un groupement rassemblant le conseil régional, le Syndicat mixte Megalis Bretagne, Rennes Métropole, le département des Côtes d'Armor, Saint-Malo Agglomération et Morbihan énergies.

Les organismes sélectionnés pour cet accompagnement des territoires bénéficieront du soutien de l'association Opendata France dont Morbihan énergies est membre : elle apportera un appui technique, assurera la mutualisation des ressources et l'émergence d'un socle commun de données.



## » [Morbihan-energies.fr](http://Morbihan-energies.fr)

Morbihan énergies propose aux visiteurs de son site Internet d'accéder à une présentation détaillée du Syndicat, de ses métiers et de découvrir ses derniers événements et actualités.

À partir de celui-ci, les utilisateurs des bornes de recharge du réseau Mobilité électrique 56 peuvent accéder à des sites d'information spécialement dédiés.

De même, mais après authentification cette fois-ci, les adhérents et partenaires du Syndicat peuvent se connecter à leur espace réservé. Ce dernier est le support d'information privilégiée à destination des élus.



## » [Extranet](#)

L'Extranet permet aux collectivités morbihannaises d'accéder :

- » Au suivi des opérations en cours sur le territoire communal,
- » Au Système d'Information Géographique (SIG),
- » Au catalogue d'éclairage public (l'outil permet de rechercher par critères - fonction, prix, marque - les différents types de lanternes et d'accéder à une fiche technique complète),
- » Aux différentes publications éditées par le Syndicat (fil infos, rapports d'activité, guide du délégué, annuaire des élus et du personnel).

Les informations diffusées sur l'Extranet émanent d'une application de Gestion des Opérations alimentée par les services du Syndicat. L'appli développée en interne est sans cesse enrichi de nouvelles fonctionnalités. En 2016, ce sont 3448 devis entreprises, 4739 bons de commandes, 5789 factures, 1313 contributions prévisionnelles, 5528 courriers et 21 534 mails qui ont pu être générés via cet outil.



# L'électricité



4759 GWh  
d'électricité  
consommée

24 509 km  
de réseaux  
d'électricité

39,1 %  
du réseau en  
souterrain

14 498  
postes de  
transformation

146 min  
durée moyenne  
annuelle de coupure  
par usager

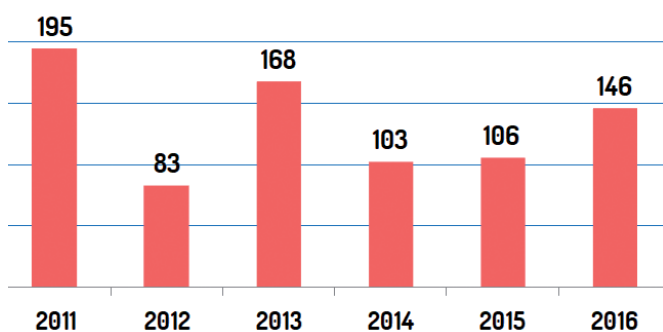


## » Notre mission : garantir la qualité de l'électricité pour les Morbihannais

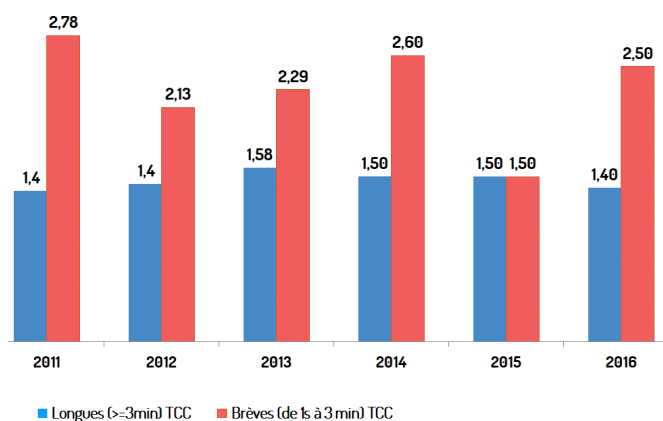
Deux critères permettent réglementairement d'apprécier la qualité de l'énergie distribuée : la continuité de fourniture et la tenue de la tension. Dans le Morbihan, pour l'année 2016 comme en 2013, 2014 et 2015, le décret qualité n° 2007-1826 est respecté pour ces deux critères (le critère «continuité de fourniture» n'était pas respecté en 2011).

### » Continuité de fourniture

#### ► Critère B en minutes (toutes causes confondues)

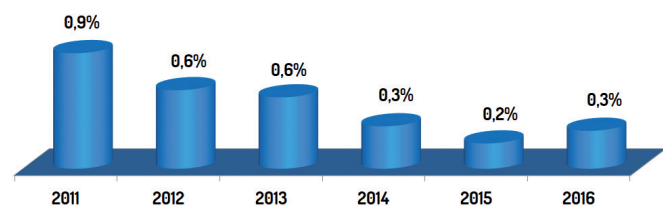


#### ► Fréquence des coupures (toutes causes confondues)



### » Tenue de la tension

#### ► Clients Mal Alimentés (CMA)



La continuité de fourniture perçue par l'utilisateur est évaluée en fonction du nombre et de la durée des coupures qu'il subit par an. Pour un usager alimenté en basse tension, la continuité de fourniture est suivie par le critère B qui correspond au ratio du temps de coupure moyen d'électricité par usager.

En 2016, le temps de coupure, toutes causes et origines confondues (travaux et incidents), s'élève à 146 min. Une très nette progression : + 37 % par rapport à 2015.

Sur l'année 2016, le critère B affiche une dégradation et ce malgré les investissements réalisés sur les réseaux (réseau HTA impacté). Cette situation est due aux aléas climatiques.

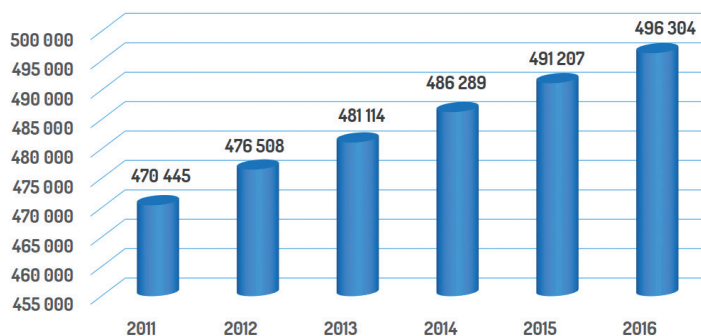
Parallèlement, si on observe l'indicateur relatif à la fréquence des coupures toutes causes confondues (TCC), on constate sur la période 2016 une dégradation de la qualité de l'énergie pour les coupures brèves.

Un usager est considéré comme mal alimenté lorsque la tension mesurée est en dehors de la plage «+ 10 % - 10 %» par rapport aux tensions nominales de 230 et 400 volts. La chute de tension provient notamment d'une section de réseau basse tension (BT) trop faible au vu des besoins.

Très nettement liée au changement de méthode de calcul intervenu en 2009, cette baisse significative masque toutefois des disparités entre l'urbain et le rural : en effet, sur un total de 1422 usagers, 62 % sont situés en zone rurale. Le calcul du nombre de Clients Mal Alimentés reste un calcul théorique pour lequel Morbihan énergies émet des réserves quant à l'adéquation entre le modèle de calculs et la réalité du terrain.

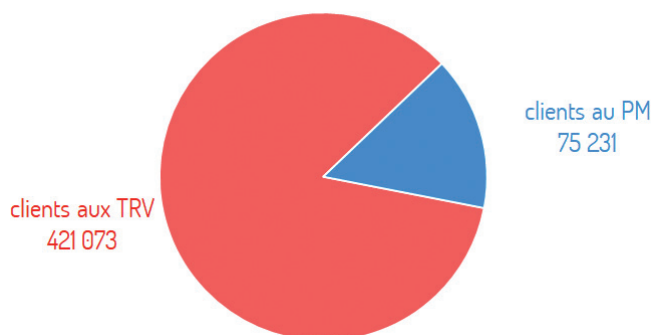
## » Une concession, en constante évolution

### » Nombre de clients



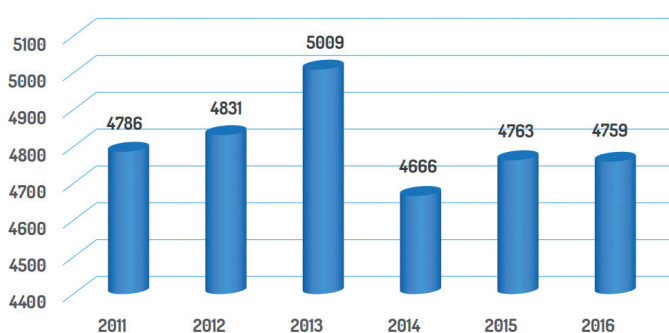
La dynamique démographique du département se traduit par une augmentation de 1 % du nombre de clients. En 2016, leur nombre est désormais de 496 304 (+ 5 097 par rapport à 2015).

### » Ouverture à la concurrence



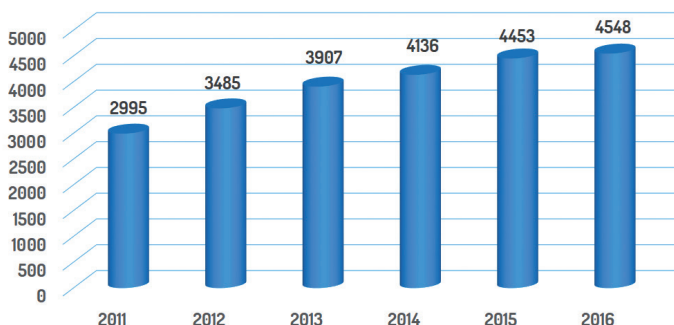
Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, les marchés de l'électricité sont libéralisés. En 2016, le nombre de clients ayant opté pour les tarifs d'électricité au prix du marché (**PM**) s'élève à 75 231 avec une augmentation de 13,2 % par rapport à 2015. Pour autant, le marché morbihannais reste dominé à 85 % par les tarifs réglementés de vente (**TRV**) contre 91 % en 2015.

### » Évolution de la consommation (GWh)



L'année 2016 marque une baisse sensible de la consommation malgré une augmentation de 1 % du nombre de clients.

### » Nombre de producteurs

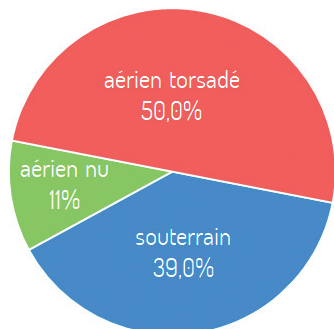


Le nombre d'installations de production d'électricité décentralisée continue sa progression et s'élève à 4548 unités.

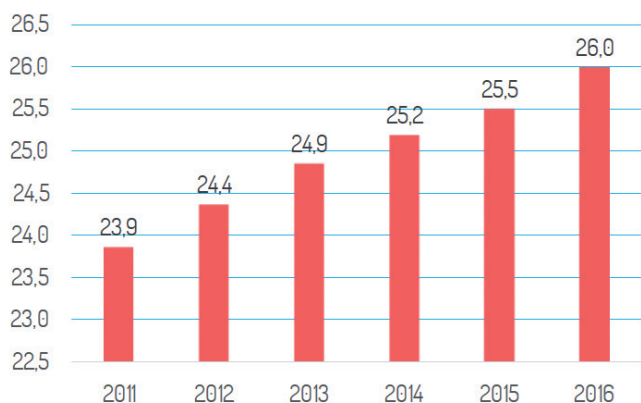
98,3 % de ces producteurs sont des producteurs photovoltaïques. Pour autant, en termes de puissance, le photovoltaïque reste modeste. Il représente en effet 10 % de la puissance installée alors que l'éolien, qui compte 39 producteurs, en représente 81 %, soit 325 MW sur 402 MW.

Les ouvrages concédés comprennent l'ensemble des installations affectées à la distribution d'électricité, à savoir l'ensemble du réseau moyenne et basse tension ainsi que les postes de transformation. Le patrimoine se compose ainsi de 24 509 km de réseaux (répartis en 13 275 km de lignes basse tension - BT - et 11 234 km de lignes moyenne tension - HTA -) et 14 498 postes.

» **Réseau Basse Tension (BT)**

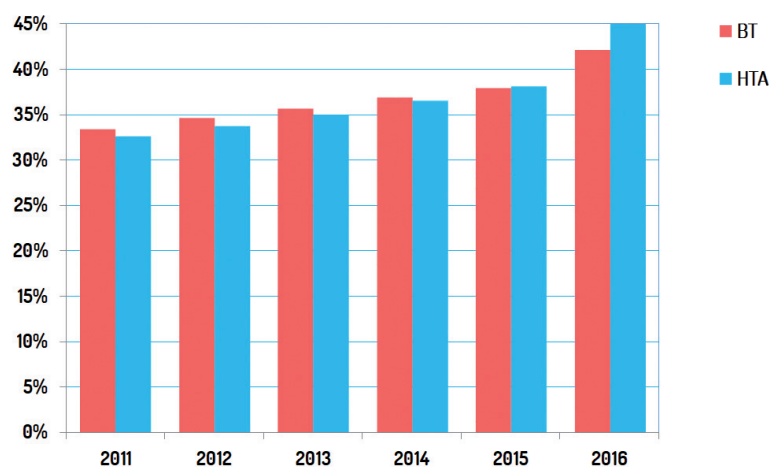


» **Réseau Moyenne Tension (HTA)**



L'âge moyen des réseaux HTA augmente régulièrement. Une altération de la qualité électricité est prévisible.

» **Taux d'enfouissement des réseaux**



Le taux d'enfouissement des réseaux progresse lentement. L'effort (HTA-BT) doit être amplifié afin de renforcer la fiabilisation de notre réseau de distribution. C'est l'ambition des programmes de fiabilisation lancés ces dernières années.

# BT

Longueur	13 275 km
Réseau en fil nu	1468 km
Réseau de faibles sections *	359 km
Réseau souterrain	39,1%
Réseau âgé de plus de 40 ans	27,1%
Âge moyen en années	28

# HTA

Longueur	11 234 km
Réseau de faibles sections *	16 km
Réseau souterrain	39,2 %
Réseau âgé de plus de 40 ans	9,9 %
Âge moyen en années	24

\* Sections ≤ 14 mm<sup>2</sup> pour le cuivre et 22 mm<sup>2</sup> pour les autres métaux.

» **Les postes de transformation**

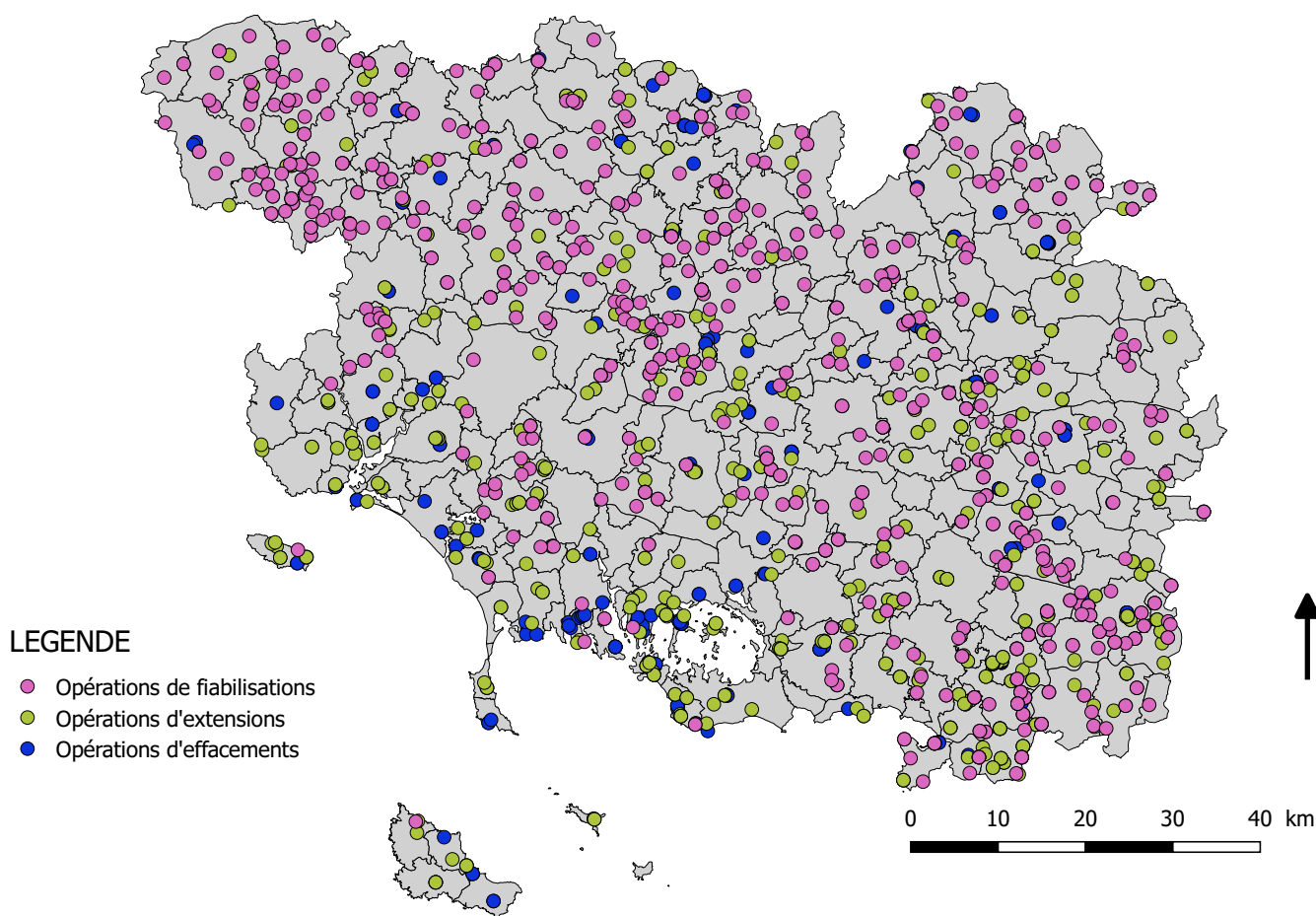
14 498 postes de transformation + 124 postes par rapport à 2015	
> Dont postes cabines hautes	349
> Dont postes sur poteau	6811

## » Les travaux en électricité : entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et conseils

Le 13 février 2016, le directeur Territorial d'Enedis nous informait qu'au plus fort de la tempête qui traversait le Morbihan, 16 000 usagers étaient privés d'électricité essentiellement dans les secteurs de Vannes, Marzan, Ploërmel, Languidic et Guémené. Le 20 novembre 2016, c'étaient plus de 9000 usagers qui étaient coupés dans les secteurs de Baud et Pontivy. Les conséquences de ces événements climatiques témoignent de la nécessité de maintenir nos fortes politiques d'investissements sur le réseau.

Comme les années passées, les volumes investis ont été conséquents. Ainsi, plus de 30 M€ ont été réalisés par les entreprises titulaires des marchés de travaux (+ 1300 opérations). Hors raccordements et aides du fonds d'amortissement des charges d'électrification (CAS FACÉ), ce sont plus de 20 M€ que les élus ont affectés au réaménagement et à la fiabilisation du réseau électrique.

### » Localisation des opérations (engagements 2016)



#### Fiabilisation : renforcement/sécurisation

2016	455 opérations	16,3 M€
2015	572 opérations	21,3 M€

#### Raccordements : extensions/dessertes/branchements

2016	458 opérations	3,1 M€
2015	571 opérations	4,4 M€

#### Effacements

2016	193 opérations	6,1 M€
2015	154 opérations	3,8 M€



**Commune de Landévant  
Avant travaux**



**Commune de Landévant  
Après travaux**

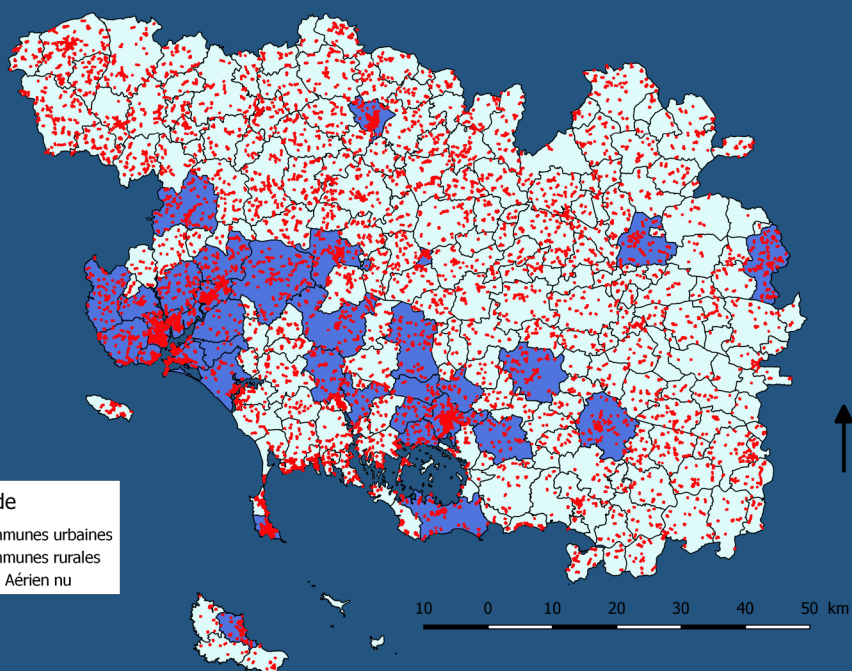
## Programme fiabilisation 2015-2020

Dans le souci permanent de renforcer et de fiabiliser le réseau morbihannais, les élus du Comité de Morbihan énergies se sont engagés sur la durée du mandat à ce que :

« En communes rurales, à échéance 2020, sur les départs de plus d'un abonné, aucun Morbihannais ne soit alimenté par un réseau basse tension de plus de 500 m constitué à plus de 50 % de réseau nu ».

Ce programme de plus de 70 M€ doit permettre de traiter plus de 750 km de réseau nu, notamment ceux qui ont été jugés plus sensibles aux aléas climatiques.

Au 31/12/2016	Départs concernés	Km fils nus	Montant en M€
Travaux terminés	400	323	28,6
Travaux en cours	145	113	12,3
Études en cours	165	111	10,5
Reste à lancer fiabilisation	240	127	10,2
Reste à lancer effacement	106	52	13,0
<b>Total programme</b>	<b>1056</b>	<b>726</b>	<b>74,6</b>



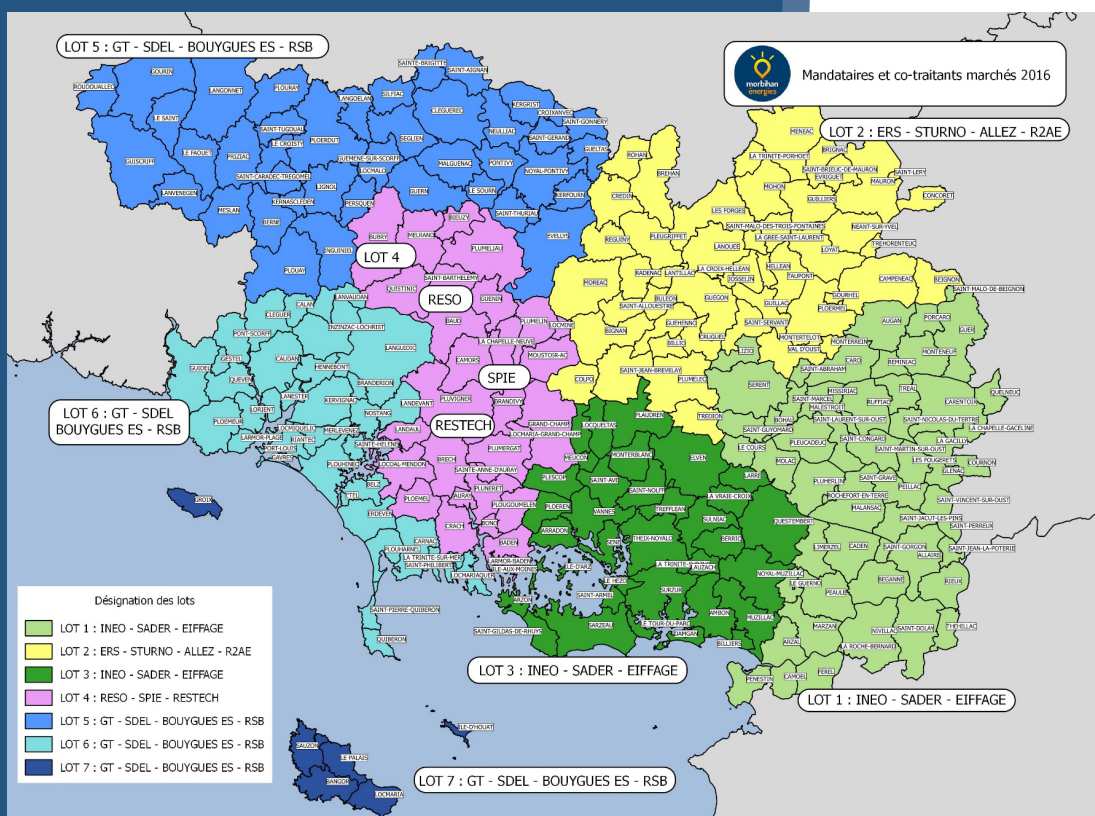
» **Marchés travaux 2016-2020**

Après avis d'appel public à la concurrence, en mai 2016, la commission d'appel d'offres de Morbihan énergies a attribué ses marchés à bons de commandes concernant les travaux sur le réseau électrique, éclairage public et télécommunication.

À titre accessoire, des volets « installation photovoltaïque » et « réseau de données » ont également été intégrés dans la consultation.

Avec une date de démarrage en octobre 2016, les marchés géographiques correspondants ont été attribués pour une année, renouvelable 3 fois :

Lot	Désignation du marché	Minimum annuel HT hors révision	Maximum annuel HT hors révision
1	Trois Rivières	1,5 M€	9,5 M€
2	Brocéliande	1,5 M€	9,5 M€
3	Vannes-Est	1,5 M€	9,5 M€
4	Auray-Baud	1,5 M€	9,5 M€
5	De Gourin à Pontivy	1,5 M€	9,5 M€
6	Pays des Mégalithes	1,5 M€	9,5 M€
7	Îles Atlantiques	0,3 M€	1,8 M€

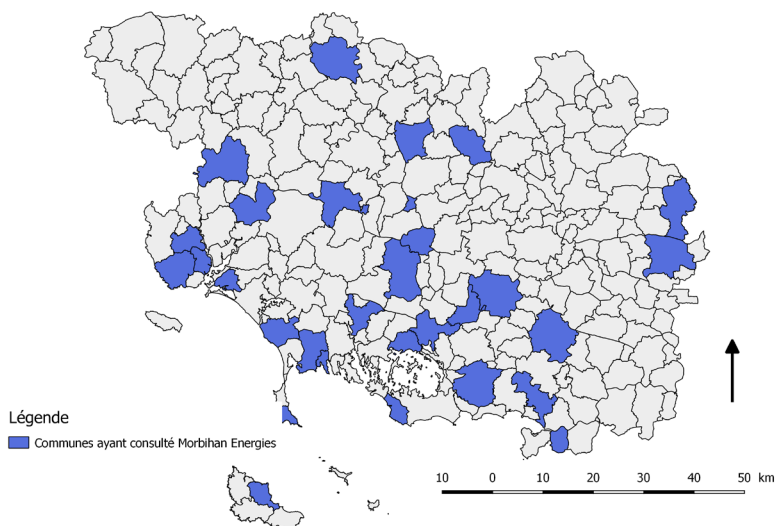


## » Proposition technique et financière

Dans les communes urbaines, Enedis exerce la maîtrise d'ouvrage des extensions électriques d'initiative privée (construction individuelle, lotissement...).

Dans ce cadre, l'exploitant établit une proposition technique et financière pour préciser le montant de la contribution mise à la charge de la commune.

Morbihan énergies intervient ensuite à la demande des collectivités pour analyser les propositions formulées.



Ainsi, divers exemples ont mis en évidence que la position du coffret sur le plan de masse annexé à l'autorisation d'urbanisme avait une incidence sur le montant et la qualification du débiteur pour la contribution établie par Enedis.



La position du coffret en rouge engendre la réalisation d'une extension du réseau basse tension et par voie de conséquence, une contribution pourra être portée à la charge de la commune.

En vert, aucune extension n'est à prévoir, un simple branchement est suffisant.

## » Travaux coordonnés Morbihan énergies - Enedis

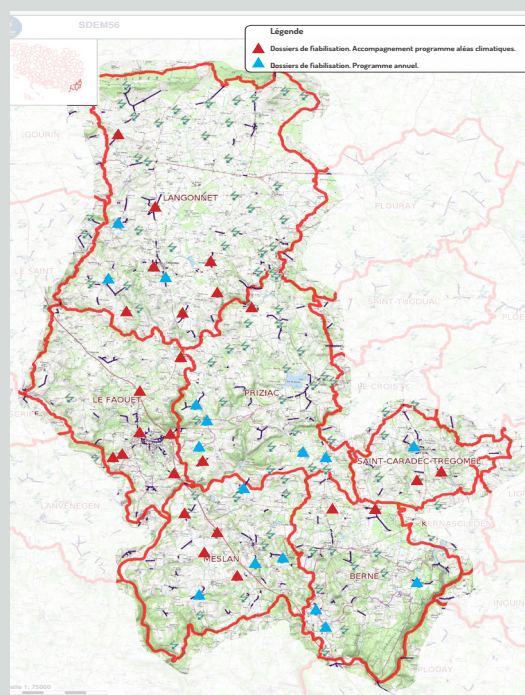
Début 2016, Morbihan énergies et Enedis ont engagé des travaux concertés de restructuration des réseaux moyenne et basse tension situés en aval du poste source de Langonnet. Ces travaux conséquents ont principalement été conduits sur les communes de Priziac, Le Faouët, Meslan, Berné, Saint-Caradec-Trégomel et Langonnet.

### > Les chiffres du chantier de Morbihan énergies

Pose de plus de 18 km de réseau souterrain et torsadé basse tension  
Suppression de plus de 17 km de réseaux fils nus  
Plus de 300 supports en béton déposés  
13 postes de distribution publique d'électricité réaménagés

### > Les chiffres du chantier Enedis

Pose de près de 62 km de réseau souterrain  
Plus de 64 km de réseau aérien supprimés  
640 supports en béton supprimés  
55 postes de distribution publique d'électricité remplacés



# Les missions



60 GWh cumac

valorisés par les certificats d'économie d'énergie

254

membres du groupement d'achat énergies

46 660

points lumineux en maintenance

6300

recharges sur nos bornes électriques

56 kWh

d'électricité stockable par Kergrid



## » Énergies : anticiper les changements à venir et être force de conseil

**Le contexte énergétique global évolue fortement : augmentation des consommations, raréfaction des ressources et changements climatiques. Morbihan énergies se veut conseil et soutien technique des élus morbihannais sur ces questions. Le Syndicat travaille sur les prochains modèles de production et gestion locale de l'énergie, soutient les nouveaux modes de transport, accompagne les collectivités dans la fourniture et la maîtrise de l'énergie.**

### » CEE

En 2016, deux nouveaux dossiers de demande de CEE ou certificats d'économie d'énergie ont été montés. Ils portent sur les travaux de rénovation thermique des collectivités du Morbihan pour un volume de 60 208 979 kWhcumac.

En outre, la fin d'année 2016 a été marquée par des annonces sur les possibles objectifs de la 4<sup>e</sup> période pour les fournisseurs d'énergie en termes de génération de certificat. Cela a permis de voir remonter le cours de vente du CEE. Le stock actuel de près de 200 GWhcumac va donc pouvoir être proposé à la vente.

### » Smile



C'est en 2014 qu'a été annoncé le lancement de l'appel à projets pour le déploiement des réseaux électriques intelligents. Son objectif est de soutenir une série de projets industriels concrets et coordonnés sur un même territoire, afin de créer une vitrine nationale pour la valorisation des compétences des entreprises à l'échelle européenne. Les projets doivent associer les collectivités ainsi que les gestionnaires RTE et Enedis, dans le cadre de la modernisation de leurs réseaux, au service de la transition énergétique des territoires.

Le territoire du Grand Ouest s'est associé pour déposer une réponse commune. Morbihan énergies a participé activement au portage de ce dépôt de candidature qui regroupe les deux régions (Bretagne / Pays de la Loire), les deux métropoles (Nantes / Rennes) et les AODE sur le territoire des quatre départements Vendée, Loire Atlantique, Ille-et-Vilaine et Morbihan.

La candidature a également mobilisé :

- > Les pôles de compétitivité Image & Réseaux et S2E2 (Angers)
- > Les cci des deux régions
- > 86 entreprises bretonnes et ligériennes

Afin de structurer la gouvernance du projet, une association a été mise en place. C'est le 7 décembre 2016 au siège de Morbihan énergies, lors de son premier conseil d'administration, que Jo Brohan a été nommé Vice-Président.

### » Rénovation énergétique des bâtiments

Morbihan énergies a répondu avec les EPCI du département à un appel à projet porté par la Caisse des Dépôts et Consignations. L'objectif est d'obtenir pour les collectivités morbihannaises des financements dans le cadre d'opérations de rénovation énergétique. L'innovation réside dans la méthodologie d'intervention et l'accompagnement des collectivités sur l'ensemble de la démarche, en complétant les missions des conseillers en énergie partagés.



## » Groupement d'achat d'énergies : être concurrentiels, ensemble

La disparition progressive de certains tarifs réglementés de vente (TRV), gaz et électricité, a été fixée à partir du 31 décembre 2014. La fin de ces tarifs impose aux personnes publiques de mettre en concurrence leur fournisseur, dans le respect des règles de la commande publique. Pour répondre à leur demande, Morbihan énergies organise un groupement de commandes d'achat d'énergies ouvert aux collectivités, acheteurs publics ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général. Le Syndicat souhaite ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins sur son territoire pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés. En tant que coordonnateur du groupement, Morbihan énergies a en charge la centralisation des besoins, et le lancement des procédures d'appel d'offres et de notification des marchés. Ensuite, chaque adhérent au groupement achète directement son gaz/électricité auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés. La remise en concurrence s'effectue périodiquement.

### » Marchés gaz

En 2016, 24 structures sont venues compléter les 89 déjà engagées avec Morbihan énergies. La procédure d'achat groupé de gaz concerne ainsi 612 sites répartis sur le département. À noter que pour la première fois en France, une procédure innovante d'achat dynamique, issue de l'industrie, a été transposée et utilisée dans un marché public. Elle permet d'allier flexibilité et sécurité.

### » Marchés électricité

Pour répondre aux besoins des 2120 sites de consommation des 254 membres du groupement, un accord cadre pour retenir un fournisseur d'électricité a été passé cette année par Morbihan énergies. La consultation a permis d'obtenir une baisse globale sur la facture de 9 % pour les anciens tarifs bleus et de 12.5 % pour les anciens tarifs jaunes par rapport aux tarifs réglementés.

## » Plan Climat Air Énergie Territorial

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un exercice de planification énergétique et de lutte contre le changement climatique défini par la loi TECV adoptée en août 2015. Cette loi impose aux collectivités de plus de 20 000 habitants de réaliser ce PCAET avant le 31 décembre 2018. Le Comité syndical a demandé de proposer aux collectivités morbihannaises, soit que Morbihan énergies leur apporte son expertise, soit qu'elles puissent lui confier la mise en œuvre de cette étude. Pour le Syndicat, il s'agit d'une démarche volontaire. Lors de sa réunion du 24 septembre 2015, le Comité syndical a validé le PCAET de notre collectivité, comprenant un bilan des émissions de gaz à effet de serre (1 818 TeqCO<sub>2</sub>) et un programme opérationnel de 17 actions à conduire d'ici 2020, permettant d'atteindre un objectif de réduction des GES évalué à 16 %. Plusieurs actions sont engagées dès 2015.

## » Énergie renouvelable

Développement de la production d'électricité photovoltaïque dans une logique d'autoconsommation totale ou partielle de la production, reproductibilité de Kergrid. Les démarches engagées fin 2015, comprenant l'identification de sites équipables et l'engagement des études de dimensionnement, doivent aboutir à la concrétisation d'une vingtaine de centrales photovoltaïques sur toitures de bâtiments publics au cours de 2016-2017 sur le territoire morbihannais.

## » Eco-mobilité

En complément du déploiement des IRVE, Morbihan énergies travaille sur la mise en place d'une solution de distribution de carburant gaz, alternative aux produits pétroliers. Une enquête sur les pratiques des gros véhicules (autocars, bennes à ordures ménagères, poids lourds) a été conduite en octobre auprès d'une centaine d'acteurs morbihannais (collectivités, transporteurs routiers, entreprises de messagerie). Cette enquête démontre l'intérêt de la solution gaz naturel véhicules (GNV), tant d'un point de vue économique que d'un point de vue environnemental. Cette démarche pourrait se traduire par des solutions concrètes en 2016 et 2017.

## » FlexBat : expérimenter dans la continuité de Kergrid

**Morbihan énergies a décidé de conduire un projet pilote, Kergrid. Son but : concevoir un bâtiment capable à la fois de s'effacer, notamment en période de forte demande, mais aussi de réinjecter l'énergie renouvelable qu'il produit ou tire du réseau et stocke dans son système de batteries. Le Syndicat souhaite poursuivre sa prospective en investissant le champ de la recherche avec FlexBat.**

Dans la continuité de Kergrid, Morbihan énergies et ses partenaires viennent d'être retenus sur l'appel à projet recherche lancé par l'Ademe. Cette réponse a été baptisée FlexBat pour « optimisation de la flexibilité électrique de bâtiments » dont un microgrid intégrant le stockage d'électricité.

### » Objectifs visés

- > développer des outils logiciels qui permettront d'optimiser le dimensionnement et le pilotage de solutions de stockage d'électricité couplées à des sources de productions intermittentes ;
- > préparer une évolution du cadre réglementaire pour permettre les échanges de flux d'énergie entre producteurs et consommateurs.

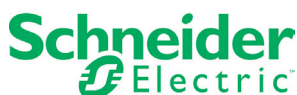
### » Résultats attendus

- > des méthodes mathématiques pour l'analyse d'importantes quantités de données de production et de consommation à l'échelle d'un bâtiment ou d'un îlot,
- > des méthodes mathématiques permettant une co-optimisation rapide du dimensionnement d'un stockage et de sa gestion,
- > un outil logiciel pour le dimensionnement et le choix de technologies de stockage à l'échelle d'un site, d'un îlot ou d'un territoire,
- > un outil de pilotage en temps réel des systèmes associant production intermittente et stockage,
- > des propositions d'évolutions réglementaires pour favoriser les échanges entre producteurs et consommateurs à l'échelle d'îlots,
- > une interface de gestion des véhicules électriques du site de Morbihan énergies permettant de gérer la décharge de la batterie du véhicule sur le réseau (V2G).

Ces travaux sont réalisés en s'appuyant sur les données issues du pilote « Kergrid » en service depuis 30 mois et équipé d'une centrale de production photovoltaïque, d'un système de stockage et de véhicules électriques, le tout sur un bâtiment tertiaire accueillant 60 personnes au quotidien.

FlexBat contribue ainsi à développer les outils qui faciliteront le déploiement des ENR et leur utilisation à l'échelle d'un territoire grâce au déploiement de systèmes de stockage et en optimisant les échanges de flux d'énergie entre producteurs et consommateurs. L'approche économique intégrée permettra d'optimiser la valeur fournie au réseau électrique et aux clients. Cela ouvrira la voie vers une diffusion massive des offres et un impact maximal.

Morbihan énergies travaille avec les partenaires suivants :



## » Éclairage public : pour la lumière de 248 collectivités

**S'équiper en éclairage public n'est pas une obligation réglementaire mais un service qui répond à une demande de sécurité et d'amélioration du cadre de vie. Ainsi, en éclairage public, chaque commune, chaque quartier est un cas particulier, c'est pourquoi l'équipement et le niveau d'éclairement doivent pouvoir s'adapter en fonction des enjeux, des contraintes économiques et environnementales, des besoins et des usages. Avec comme principe qualitatif d'éclairer juste, Morbihan énergies accompagne les élus du département dans leurs projets et la gestion de leur éclairage public.**

248 communes du Morbihan ont délégué leur compétence investissement éclairage public à Morbihan énergies afin de concevoir et mettre en œuvre leurs travaux d'extension, d'effacement de réseau, de rénovation du parc, de mise en valeur du patrimoine et d'éclairage des installations sportives extérieures. Les travaux, à l'initiative des collectivités, sont ainsi réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Morbihan énergies et sous ses conseils techniques et réglementaires. Les investissements sont financés au coût réel par la collectivité concernée, déduction faite de la participation financière du Syndicat (selon règlement financier en vigueur).

### » La rénovation du parc éclairage public

En 2016, sur l'ensemble du département, 7,25 M€ de travaux d'investissement en éclairage, répartis sur 850 opérations, ont été engagés avec les communes et les intercommunalités. Les collectivités maintiennent la tendance engagée les dernières années avec un effort particulier sur la rénovation du parc qui concerne 2/3 (4,8 M€) des travaux. Cet effort d'investissement s'avère nécessaire. En effet, une part importante du parc d'éclairage du département a plus de 25 ans et les équipements vétustes sont coûteux en maintenance et dépenses d'énergie et parfois inadaptés aux besoins et usages. Ainsi les lampes en fin de vie peuvent surconsommer jusqu'à 20 % d'électricité en plus.

Dans ce cadre, depuis le 13 avril 2015, la Directive 2009/125/CE interdit la mise sur le marché des lampes à vapeur de mercure (ballon fluo, BF) et incite ainsi les collectivités à rénover les installations les plus consommatrices en énergie. Si pour l'instant les stocks de lampes, faits à notre demande par les entreprises de maintenance du département, ont permis d'assurer la continuité du service, la pénurie sur les lampes de remplacement est annoncée. Le renouvellement des luminaires encore concernés est donc rendu inévitable à court terme afin d'éviter les extinctions ponctuelles.

Afin de maintenir son parc en bon état et éviter des investissements trop lourds, le taux annuel de renouvellement du parc éclairage d'une commune doit être supérieur à 3 %.

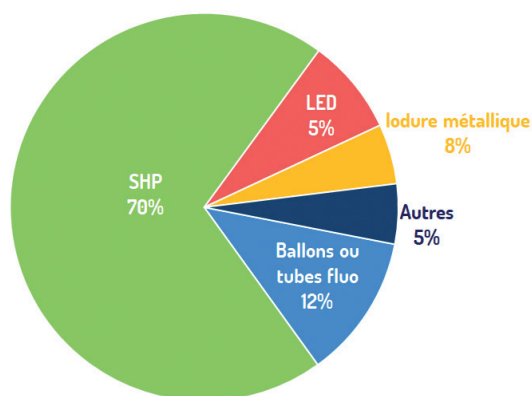
### Éclairer juste

Un éclairage mal dimensionné peut être source d'insécurité, d'inconfort ou de surconsommation énergétique. On peut aujourd'hui réaliser des économies d'énergies, tout en "éclairant mieux" et en assurant la sécurité des personnes et des biens.

Morbihan énergies demeure au service des collectivités pour les conseiller, les orienter et étudier les opportunités de mise en place de solutions innovantes. Ainsi, les collectivités souhaitant réaliser des travaux permettant à terme un éclairage public performant et aux consommations énergétiques maîtrisées se verront proposer un panel de solutions adaptées à leur besoin ( luminaires de nouvelle génération aux rendements lumineux optimisés, systèmes de variation et régulation de tension permettant à l'éclairage de « s'adapter » au flux de circulation ou aux usages des lieux, détection de présence, systèmes de gestion informatisés ou encore l'alimentation des points lumineux par des énergies renouvelables...).

### Plougoumelen : éclairage avec détection de présence





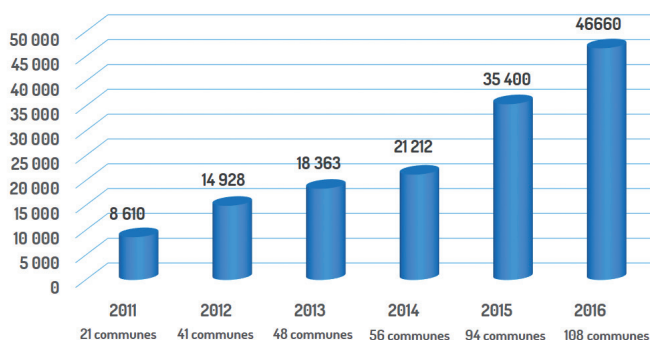
» **Luminaire : sources recensées sur le Morbihan**

» **Diagnostic**

Morbihan énergies propose aux communes et à leurs groupements de faire réaliser un diagnostic de leur patrimoine d'éclairage public. Cet inventaire technique et énergétique ainsi que les analyses et les préconisations chiffrées permettent de définir les actions pour sécuriser les installations, réduire le coût global de fonctionnement et les consommations d'énergie, tout en améliorant le service rendu. Morbihan énergies réalise et participe au financement de ces diagnostics avec, jusqu'à présent, le soutien financier de l'Ademe et de la Région Bretagne. Fin 2016, ce sont 210 communes du département qui ont bénéficié de cet état des lieux (83 000 points lumineux). Morbihan énergies intègre dans son SIG toutes ces données puis effectue les mises à jour suite aux travaux réalisés dans le cadre de sa compétence investissement. Les collectivités peuvent alors consulter la cartographie et les données de patrimoine via l'extranet de Morbihan énergies.

» **Maintenance**

Bien qu'éclairer le domaine public ne soit pas une obligation réglementaire, le Maire est responsable du bon fonctionnement des installations en service et de leur maintenance. Les statuts de Morbihan énergies lui permettent d'exercer cette compétence optionnelle, sans transfert de patrimoine. Le Syndicat propose ainsi aux collectivités d'organiser la maintenance curative et préventive de leurs installations d'éclairage et de leur faire bénéficier des conditions d'un marché mutualisé à l'échelle départementale. Au cours de l'année 2016, 14 communes supplémentaires ont fait ce choix, ce qui porte à 108 le nombre total de collectivités adhérentes à ce service (46 660 points lumineux).



» **Évolution du nombre de points lumineux en maintenance**

En plus des actions préventives, Morbihan énergies assure la maintenance corrective du parc. En cas de défaillance ponctuelle, le signalement des pannes se fait par la commune via le Système d'Information Géographique accessible sur le site extranet. L'intervention est ensuite réalisée dans un délai variant entre 3 heures et 3 jours ouvrables en fonction du caractère d'urgence déterminé par la collectivité.

La maintenance préventive, quant à elle, se décline en entretiens périodiques de l'installation (nettoyage des luminaires et des vasques, changement des lampes et des condensateurs périodiquement, mesure des puissances...). Ces visites systématiques permettent, en plus de limiter le nombre de pannes, de conserver l'efficacité énergétique et de maintenir la pérennité de l'équipement dans le temps.

Prestation forfaitaire annuelle - Grille des prix *		
(maintenance globale préventive et curative y compris fourniture)		
> Prestations forfaitaires annuelles		
101	Lanternes sans vasque ou sources Ballon Fluorescent	21,60 €
102	Lanternes ou projecteurs hors article 101 et 104	19,20 €
103	Encastrés dans mur ou sol	17,64 €
104	Lanternes et projecteurs à leds	16,80 €
105	Armoire	30,00 €
> Prestations ponctuelles		
201	Coût horaire avec élévateur	132 €
202	Coût horaire avec véhicule léger	60 €

\* Prix du 01/07/2016 au 30/06/2017

## » IRVE : créer un maillage à l'échelle du département

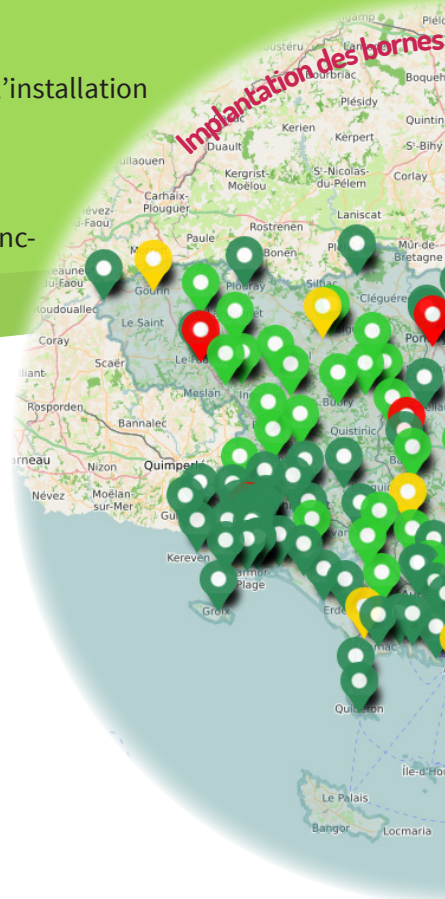
L'État français a fait du développement du véhicule électrique un axe important de la politique de réduction des gaz à effet de serre. À l'horizon 2020, ce seront 2 millions de véhicules électriques qui devraient être mis en circulation. Toutefois, le développement du véhicule électrique en France suppose que des infrastructures de recharge soient disponibles pour les usagers. Au-delà des bornes de recharge lente (charge de 8h en moyenne à domicile ou sur le lieu de travail), le nombre de bornes rapides ou accélérées (charge de 30 ou 90 minutes) dans les territoires sera assurément déterminant pour atteindre cet objectif.

Alors que le projet de loi sur la transition énergétique était débattu au Parlement, Morbihan énergies s'était déjà engagé dans le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Au 1<sup>er</sup> semestre 2014, le Syndicat avait alors déployé 7 premières bornes de recharge rapide multi-standard sur le département.

Après cette première étape, le Syndicat s'est lancé dans une deuxième phase planifiant d'ici à fin 2017, grâce à un financement État-Région, l'installation de 250 bornes de recharge accélérée. L'objectif alors est de se rapprocher au plus près des besoins des conducteurs de véhicule électrique en installant ces bornes dans les lieux d'activité, au coeur des communes urbaines et rurales : bourgs, centres-villes, zones économiques... Fin 2016, 129 bornes de recharge accélérée étaient installées sur le territoire départemental.

Conformément aux décisions du Comité syndical, les communes se sont vu proposer l'installation des dites bornes de recharge accélérée suivant les modalités suivantes :

- > La commune fournit le foncier et finance 1200 € par borne,
- > L'État, la Région Bretagne et Morbihan énergies financent le restant,
- > Morbihan énergies, propriétaire de l'infrastructure, assure la gestion du service (le fonctionnement, la gestion et l'entretien...).



### Bornes de recharge Rapide

- > 100 km en 20 min
- > Câbles attachés (Type 2, CCS, CHADEMO)
- > 11 bornes en service



### Bornes de recharge Semi Rapide

- > 100 km en 45 min
- > Câbles attachés (Type 2, CCS, CHADEMO)
- > 10 bornes en service - 7 en projet pour 2017



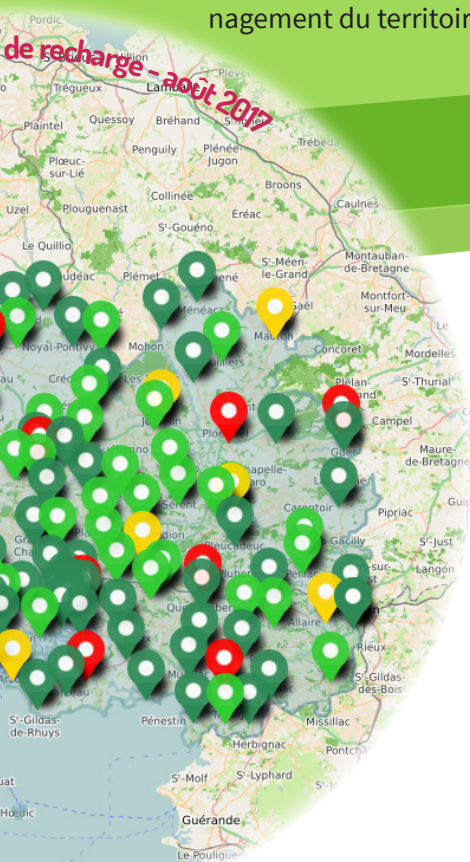
### Bornes de recharge Accélérée

- > 100 km en 45 min
- > 2 points de charges Type 2 et E/F
- > 129 bornes en service - 41 en projet pour 2017

Fin 2016, Morbihan énergies a été lauréat des 7<sup>e</sup> Trophées des territoires électromobiles. Organisés par l'Avere France, ces trophées sont destinés à mettre en valeur les villes, les intercommunalités et les Syndicats d'énergie qui se sont montrés particulièrement engagés dans le déploiement de la mobilité électrique en France.

Morbihan énergies s'est vu récompenser pour « son déploiement exemplaire de bornes de recharges » et pour ses actions innovantes.

Lors de la remise du trophée en décembre 2016 au Ministère de l'environnement, le Président Jo Brohan a souligné que « la mobilité électrique est un outil certes du zéro carbone, de la flexibilité des bâtiments mais aussi participe à l'aménagement du territoire ».



La solution pour exploiter notre parc de stations de recharge se compose :

- D'une cellule d'assistance technique SILENE disponible 6/7 jours de 8h à 20h. Joignable au 0970 830 213 (numéro non surtaxé), elle permet d'accompagner les usagers dans leur démarche.
- D'accès à la recharge par badge abonné ou bien par carte bancaire grâce à une application smartphone (en 2017 des lecteurs de cartes bancaires sans contact vont être mis en service pour compléter ces moyens d'accès).
- Des services de réservation et de visualisation dynamiques pour les abonnés.

**CARTE ABONNÉ 18 € TTC / AN**

Accès à l'ensemble des services :  
Réservation, création de favoris, suivi de facturation, état des bornes, alertes SMS...

**1,90 € TTC**  
pour 1h30

**TARIFS**

**NON ABONNÉ**

Accès ponctuel à la recharge :  
Via smartphone ou carte bancaire sans contact, sur bornes compatibles (voir cartographie).

**2,40 € TTC**  
pour 1h30

**TARIFS**

## » Commission consultative paritaire

Conformément à la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015, une commission consultative paritaire, regroupant Morbihan énergies et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre morbihannais, a été créée. Lieu d'échanges, de partage d'expériences et de réflexion sur des sujets communs (PCAET, efficacité énergétique, éclairage public, mobilité durable, open data...), cette commission doit permettre de favoriser la mutualisation des actions et des investissements pour une mise en œuvre efficace de la transition énergétique dans le Morbihan.

En 2016, cinq groupes de travail se sont réunis pour travailler sur des programmes d'actions opérationnelles :

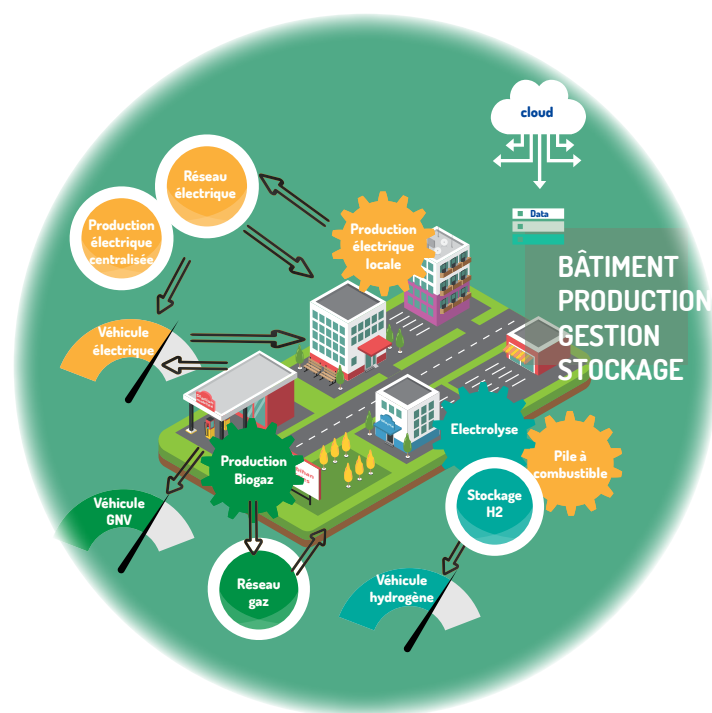
► **Gestion de la donnée** : lancement d'une plateforme open data dédiée afin de répondre aux obligations de la loi République numérique (opendata56.fr).

► **Flexibilité** : mise en place de projets, en s'appuyant sur le retour d'expérience de notre démonstrateur Ker-grid.

► **EnR** : nombreuses propositions faites sur la méthanisation, le photovoltaïque sur toitures...

► **Mobilité** : mise en place d'infrastructures de mobilité durable et renforcement des actions de communication avec les acteurs du territoire.

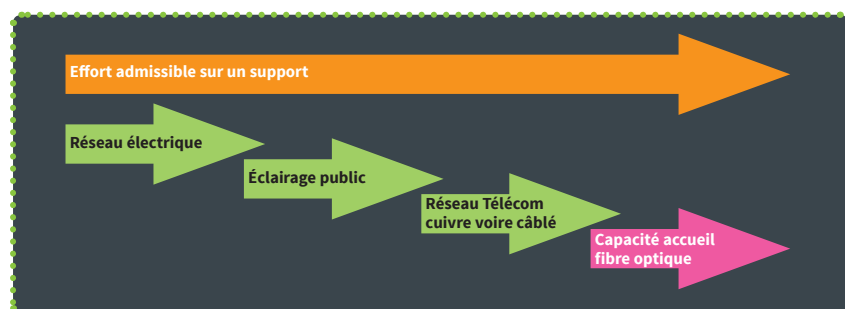
► **MDE** : au-delà des réunions d'information déjà engagées, mise en place d'un groupe de travail et d'échange avec les services instructeurs urbanisme.



## » Télécommunications

En mars 2015, la FNCCR et Enedis ont signé une convention cadre relative à l'usage des supports du réseau électrique pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de télécommunication. Aussitôt, pour favoriser le déploiement de la fibre, nous avons signé, dans la continuité, sa déclinaison locale, avec les opérateurs intéressés sur l'ensemble du territoire (zones de déploiement public et privé).

En 2016, Morbihan énergies a apporté son soutien aux territoires pour favoriser la mise en application de cette convention et ainsi, pour les déploiements aériens, limiter l'implantation, par les opérateurs de nouveaux supports.





# Lois & règlements



## ÉLECTRICITÉ

**Ordonnance n° 2016-1019 du 27 juillet 2016 relative à l'autoconsommation d'électricité.** Prise en application de l'article 119 de la loi transition énergétique, l'ordonnance devrait contribuer au développement de l'autoconsommation de petite taille, individuelle ou collective, en offrant un cadre juridique à ces opérations.

**Ordonnance n° 2016-1725 du 15 décembre 2016 relative aux réseaux fermés de distribution.** Cette ordonnance prévoit la possibilité explicite de créer des réseaux fermés de distribution d'électricité et encadre les modalités de fonctionnement de ces derniers, dans le cadre notamment de projets de production d'électricité en autoconsommation.

**Décret n° 2016-496 du 21 avril 2016 relatif au compte rendu annuel d'activité des concessions d'électricité, prévu à l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales.** Ce décret fixe le contenu du compte rendu annuel d'activité de concession d'électricité adressé chaque année à l'autorité concédante, qui retrace l'activité du gestionnaire de réseau et du fournisseur d'électricité aux tarifs réglementés de vente, chacun pour les missions qui le concernent.

**Décret n° 2016-704 du 30 mai 2016 relatif aux expérimentations de services de flexibilité locaux sur des portions du réseau public de distribution d'électricité.** Ce décret fixe les modalités d'expérimentation de services de flexibilité locaux, qui ont pour objet d'optimiser la gestion des flux d'électricité entre un ensemble de producteurs et un ensemble de consommateurs raccordés au réseau public de distribution d'électricité. L'objectif est de moduler la puissance injectée et la puissance soustraite localement sur des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité et d'éviter au gestionnaire de réseau public de distribution d'électricité des investissements ou des coûts de gestion tout en assurant un bénéfice positif pour le système électrique.

**Décret n° 2016-1128 du 17 août 2016 relatif à la consignation en cas de non-respect du niveau de qualité en**

**matière d'interruption de l'alimentation en électricité.** Ce décret fixe les conditions et modalités selon lesquelles une autorité organisatrice du réseau public d'électricité (AODE) peut obliger un gestionnaire du réseau public de distribution (GRD), lorsqu'il ne prend pas les mesures nécessaires pour rétablir le niveau de qualité de l'électricité distribuée, à remettre une somme au comptable public en vue de sa consignation (articles R. 322-11 à R. 322-15 du code de l'énergie).

**Décret n° 2016-1132 du 19 août 2016 modifiant les dispositions de la partie réglementaire du code de l'énergie relatives aux effacements de consommation d'électricité.** Pris pour l'application des articles L.271-2 et L. 271-3 du code de l'énergie, ce décret fixe la méthodologie utilisée pour établir les règles permettant la valorisation des effacements de consommation d'électricité sur les marchés de l'énergie et sur le mécanisme d'ajustement.

**Arrêtés du 1<sup>er</sup> octobre 2016 relatifs aux tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les périodes comprises d'une part entre le 1<sup>er</sup> août 2014 et le 31 octobre 2014 et d'autre part entre le 1<sup>er</sup> novembre 2014 et le 31 juillet 2015.** Ces deux arrêtés modifient rétroactivement les tarifs réglementés de vente de l'électricité, en exécution de l'injonction du Conseil d'État qui leur avait été faite à la suite de l'annulation de deux arrêtés fixant ces tarifs pour les périodes du 1<sup>er</sup> août au 31 octobre 2014, et du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 juillet 2015.

**PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE / ÉNERGIE**  
**Ordonnance n° 2016-1059 du 3 août 2016 relative à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables.** Prise sur le fondement de la loi relative à la transition énergétique, cette ordonnance vise à favoriser le développement des énergies renouvelables.

**Décret n° 2016-555 du 6 mai 2016 relatif au chèque énergie.** Le chèque énergie se définit comme un dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie. Il a vocation à se substituer au 31.12.2017 aux tarifs sociaux de l'énergie (tarif de première nécessité pour l'électricité et

tarif spécial de solidarité pour le gaz naturel).

**Décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial.** Il précise le contenu, les modalités d'élaboration et de mise à jour des nouveaux plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) : le PCAET comprend un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation (art. R. 229-51 du Code de l'environnement).

**Décret n° 2016-1442 du 27 octobre 2016 relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).** La PPE exprime les orientations et priorités d'action des pouvoirs publics pour la gestion de l'ensemble des formes d'énergie sur le territoire métropolitain continental, afin d'atteindre les objectifs de la politique énergétique définis aux articles L. 100-1, L. 100-2 et L. 100-4 du code de l'énergie.

## DONNÉES

**Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.** Cette loi vise à favoriser l'ouverture et la circulation des données et du savoir, à garantir un environnement numérique ouvert et respectueux de la vie privée des internautes et à faciliter l'accès des citoyens au numérique. La loi crée également une mission de service public de la donnée relevant de l'État et auquel concourent les collectivités dans la mise à disposition des données de référence. La loi crée également la notion de données d'intérêt général.

## GOVERNANCE LOCALE

**Loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle.** Ce texte prévoit également que les communes nouvelles demeurent éligibles aux aides attribuées aux communes au titre du fonds d'amortissement des charges d'électrification (FACE), pour la partie ou les parties de leur territoire qui y étaient éligibles la veille de leur création.



# Actes administratifs

## Comité du 25 janvier 2016

- \* Vote des Budgets Primitifs 2016 (Budget principal et Budget annexe Electro-mobilité)
- \* IRVE : tarification de la recharge des véhicules électriques à partir des bornes installées par le Syndicat Morbihan énergies
- \* Mandat spécial – Remboursement des frais de déplacement dans le cadre d'un mandat spécial pour le Salon des Maires et le Congrès de la FNCCR
- \* Modification des délégations accordées au Président en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- \* Marché de géoréférencement – groupement de commande

## Bureau du 24 mai 2016

- \* Maintenance Eclairage Public – Actualisation du bordereau de facturation des prestations aux communes

## Comité du 6 juin 2016

- \* Approbation des Comptes de gestion 2015
- \* Vote des Comptes Administratifs 2015
- \* Affectation des résultats des Comptes Administratifs 2015
- \* Vote des Budgets Supplémentaires 2016 (Budget principal et Budget annexe Electromobilité)
- \* Délibération de principe préalable à la constitution d'une Société d'Économie Mixte locale (SEM) dans le domaine des énergies
- \* Marchés – Marché public pour la remise en état technique ou la destruction de transformateurs déposés : Adhésion au groupement de commandes et lancement de la procédure
- \* Construction d'une station de recharge gaz et acquisition d'une parcelle pour l'implantation de cette station
- \* Rachat d'une quote-part de la parcelle d'implantation du siège social à l'AMPM
- \* Avenant n° 5 au cahier des charges de concession – avenant n° 2 prolongeant le dispositif de la PCT pour l'année 2016
- \* Réunion du Comité – décision de réunion à huis clos

## Comité du 19 septembre 2016

- \* Photovoltaïque – appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations en autoconsommation
- \* Habilitation d'un agent en charge du contrôle de concession et du contrôle de la taxe d'électricité en vue de son assèchement
- \* Activités 2015 : présentation du Rapport d'activité 2015 du Syndicat
- \* Concession de distribution publique et de fourniture d'électricité – contrôle du service public délégué – Compte rendu d'activité 2015 des concessionnaires Enedis – EDF
- \* Admission en non valeur
- \* Répartition des frais engagés entre les membres du PEBreizh à l'occasion du Congrès de la FNCCR de Tours – convention financière
- \* Certification des comptes – candidature à l'expérimentation
- \* Convention cadre de collaboration et de recherche avec l'UBS et convention spécifique étude potentiel hydrolien
- \* Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) et Communes nouvelles
- \* IRVE – fixation d'un tarif itinérance pour la recharge des véhicules électriques à partir des bornes installées par le Syndicat Morbihan énergies
- \* Photovoltaïque – demande aide Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL)

## Comité du 12 décembre 2016

- \* Désignation de Morbihan énergies comme coordonnateur du Plan Corps de Rue Simplifié
- \* Finances – Débat d'Orientation Budgétaire 2017
- \* Finances – Budget Principal 2016 – Décision Modificative n° 2016-1
- \* Finances – Dépenses d'investissements 2017 – autorisation de paiement
- \* Subvention station gaz Locminé Communauté
- \* Certification des comptes – engagement dans l'expérimentation 2017-2023
- \* Adhésion du Syndicat Morbihan énergies à l'association SMILE « SMart Ideas to Link Energies »
- \* Constitution d'une société d'économie mixte locale énergie
- \* Confirmation des modalités de reversement de la redevance de concession
- \* Participations définitives des collectivités au financement des infrastructures de recharge de véhicules électriques
- \* Projets photovoltaïques et déploiement de microgrids
- \* Installation d'un démonstrateur smartgrid production et distribution d'hydrogène techniquement lié à Kergrid
- \* Photovoltaïque – appel d'offres portant sur la réalisation et l'exploitation d'installations en autoconsommation

# Glossaire



## B

**BT** : Basse tension électrique.

## C

**CUMAC** : Cumulé actualisé. kWh cumac unité quantifiant les certificats d'économie d'énergie.

**CGCT** : Code général des collectivités territoriales, il regroupe les dispositions législatives et réglementaires relatives au droit des collectivités territoriales.

**CRAC** : Compte rendu d'activité du concessionnaire.

**CU/AU** : Certificat d'urbanisme/ Autorisation d'urbanisme.

## D

**DDTM** : Direction départementale des territoires et de la mer.

**DSP** : Délégation de service public.

## E

**EFFACEMENTS** : Travaux de mise en souterrain réalisés à la demande des communes.

**EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale.

**EXTENSION** : Création d'un réseau neuf destiné à distribuer de l'énergie.

## F

**FACÉ** : Fonds d'amortissement des charges d'électrification. Les ressources de ce fonds collectées par le distributeur proviennent de prélèvements sur les recettes des ventes d'électricité basse tension.

**FNCCR** : Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

## G

**GDO** : Gestion Des Ouvrages.

## H

**HTA** : Haute tension A (ou moyenne tension).

**HTB** : Haute tension B.

## K

**kW** : Kilowatt. Unité de puissance valant 1000 watts.

**kWh** : Kilowatt-heure. C'est l'unité de mesure d'énergie correspondant à l'énergie consommée par un appareil de 1000 watts (1 kW) de puissance pendant une durée d'une heure.

## M

**MAÎTRE D'ŒUVRE** : Personne physique ou morale chargée de la conception et du suivi de la réalisation d'un ouvrage, pour le compte d'un maître d'ouvrage.

**MAÎTRE D'OUVRAGE** : Personne physique ou morale pour le compte de laquelle une construction est réalisée.

## N

**NOMÉ** : Nouvelle organisation du marché de l'électricité. Loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010.

## P

**PCB** : Polychlorobiphényle.

**POPE** : Loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique. Loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 consolidée le 23 janvier 2008.

## R

**REDEVANCE R2** : Redevance contractuelle fixée par le cahier des charges de la concession et versée par Enedis à Morbihan énergies en fonction des travaux que le Syndicat réalise sur le réseau.

**RENFORCEMENTS** : Travaux de remplacement du réseau destinés à assurer le maintien de la qualité de distribution d'électricité.

## S

**SÉCURISATION** : Remplacement des réseaux BT en fils nus par un câble torsadé ou souterrain.

**SIG** : Système d'information géographique.

**SMART METER** : Compteur intelligent en français. Compteur énergétique capable de suivre en détail, et souvent en temps réel, la consommation électrique d'un bâtiment, d'une entreprise ou d'un foyer.

## T

**TCFE** : Taxe sur les consommations finales d'électricité.

**TIC** : Technologies de l'information et de la communication.

**TPN** : Tarif de première nécessité. Aide pour les consommateurs d'électricité en difficulté.

**TURPE** : Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité.



un syndicat  
au service  
des territoires

Établissement public de coopération intercommunale, le Syndicat Morbihan énergies regroupe les 253 communes du département. En leur nom, il contrôle et organise la fourniture et la distribution d'électricité dont l'exploitation a été confiée à Enedis.

Au service des communes, Morbihan énergies assure à leur demande des missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du département dans des domaines variés. Il conduit ainsi des travaux d'extension, de renforcement, d'effacement et de sécurisation sur le réseau électrique.

Mais il réalise aussi en éclairage public des travaux d'investissement, de rénovation ou des opérations de diagnostic et de maintenance. En la matière, il est maître d'ouvrage délégué de 248 communes du département.

Le Syndicat est également un acteur du déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques et de la fibre optique en Morbihan. Il intervient enfin dans le domaine des énergies renouvelables (maîtrise, production, développement) du gaz et des réseaux de chaleur.

## Morbihan énergies

27 rue de Luscanen - CS 32610 - 56010 VANNES CEDEX

Tél : 02 97 62 07 50 - Fax : 02 97 63 68 14 - Mél : [contact@sdem.fr](mailto:contact@sdem.fr)

[morbihan-energies.fr](http://morbihan-energies.fr)



### Mentions légales :

Directeur de la publication : Jo Brohan - Co-directeur de la publication : Marc Aubry  
Rédaction - conception - crédit photos : services Morbihan énergies - Édition : septembre 2017  
Impression : Golf'imprim - PA de Laroiseau - 24 rue Anita Conti - 56000 Vannes  
Papier 100% recyclé certifié FSC - Encres végétales - Label Imprim'vert